

EXTRAIT du REGISTRE **des Délibérations du Conseil Municipal**

OBJET : Convention constitutive du groupement de commandes accompagnement opérationnel en performance sociale et juridique par des experts – service SVP

Séance du 18 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit décembre à dix-huit heures et trente-huit minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le douze décembre deux mille vingt-quatre.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 19

BEVOZ Sébastien, BILLON-BERTHET Claire, BERGEOT Joël, BOURGEAIS Didier, BOYER Corinne, CORTINOVIS Bernard, CYVOCT Jean-Michel, DOMINGUEZ Solange, DRHOUIIN Jacques, EMIN Philippe, GENOD Patrick, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, LYAUDET Stéphane, MASSIRONI Alain, MERMILLON Eliane, PERILLAT Marie-Hélène, ROSIER Nicole

Membres absents excusés avec pouvoir : 7

CHAPUIS Gérard pouvoir à Madame Nicole ROSIER
FORAY Gaëlle pouvoir à Madame Corinne BOYER
FUMEX Jacques pouvoir à Monsieur Jacques DRHOUIIN
LYAUDET (MARIN) Jessie pouvoir à Monsieur Didier BOURGEAIS
MARTINE Christine pouvoir à Monsieur Gilbert LEMOINE
PERNOD BEAUDON Stéphanie pouvoir à Monsieur Philippe EMIN
ZANI Sonia pouvoir à Madame Karine LIEVIN

Membres absents excusés, sans pouvoir : 3

BROCHET Olivier
CRETIER Humbert
GUILLERMET Maria

Secrétaire de séance : Madame Nicole ROSIER

En présence de 19 conseillers, 7 pouvoirs ayant été déposés, soit 26 votants

Monsieur Le Maire informe de la proposition faite par Haut Bugey Agglomération, dans un objectif de minimisation des coûts et d'optimisation des ressources financières de formaliser un groupement de commandes dédié au conseil et à l'expertise juridique. Au total, 22 communes de l'Agglomération ont souhaité rejoindre ce groupement de commande.

Dans ce cadre Haut-Bugey Agglomération est désignée coordonnatrice du groupement de commandes. Elle veillera à la bonne organisation de la démarche et assurera la gestion des aspects administratifs et financiers du projet.

Chaque commune membre du groupement de commandes sollicitera directement le prestataire pour des besoins juridiques ponctuelles, en fonction de ses besoins spécifiques.

Le montant de la prestation sera réparti entre les communes membres selon la répartition définie en amont avec les communes au prorata du nombre d'habitants. Aucune possibilité de retrait n'est prévue pour les membres une fois qu'ils ont signé la présente convention, sauf en cas de dissolution du groupement ou de résiliation exceptionnelle de la convention pour non-respect des engagements contractuels

La convention est prévue pour une durée de 1 an et débutera le 1er janvier 2025. Elle n'est pas reconductible.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rejoindre ce groupement de commune.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- **ACCEPTE** les termes de la Convention constitutive du groupement de commandes accompagnement opérationnel en performance sociale et juridique par des experts – service SVP
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer ledit contrat,
- **PREVOIT** les crédits budgétaires au compte 65568 : contributions à des organismes de regroupement
- **DONNE POUVOIR** au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations
Le Maire, Philippe EMIN

